

## COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 10 mars 2022

**PRESENTS:** D CLERC, M CURTENAZ, JC GODARD, P CHAILLOU, P MESSERLI, Y LEGER, A BERTRAND, P CASAZZA, , V BERTHIER, N AUDET, B GARCIA, F BACHMANN, C BORGEAT.

**ABSENTS :** E. CASENOVE (donne pouvoir à P. MESSERLI), P. PITHILOUD (donne pouvoir à Y. LEGER)

Convocation du 03.03.2022 **Ouverture de la séance** : 19h

**Secrétaire de séance** : Philippe CASAZZA

**Auxiliaire** : Charlotte MOREL (agent)

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU** : Le compte rendu du 17 janvier dernier est adopté à l'unanimité.

### **PERSONNEL / RH :**

- **DEL01032022** : Le conseil municipal valide à l'unanimité le protocole concernant le temps de travail instauré pour la commune. Celui-ci fait également état des différentes pratiques mises en place sur la commune comme le compte épargne temps, l'annualisation du temps de travail, les jours d'absences....
- M. le Maire fait part au conseil de l'ordonnance de février 2021 qui rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de protection sociale (Prévoyance santé et complémentaire). Le conseil devra se prononcer sur le montant de la participation et ce dans les conditions du décret à paraître.

### **AFFAIRES FONCIERES : DEL02032022**

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la rénovation du Centre Technique Municipal il avait été convenu d'échanger du terrain avec M. TULIK pour faciliter les aménagements extérieurs. En contrepartie, la mairie cède une partie de bois attenante à la propriété de M. TULIK. Le coût de cet échange est payé par moitié.

## MISE EN PLACE DES BAUX RURAUX : DEL03032022

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté préfectoral fixe chaque année au mois de septembre les montants des maxima et minima des valeurs locatives des terres nues et des bâtiments d'exploitation. A ce jour, l'exploitation des terres communales n'est pas conventionnée ni facturée.

Il propose de fixer le prix du fermage à l'hectare, ainsi que la durée des baux ruraux pour l'ensemble des parcelles communales exploitables.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :  
**INSTAURE** la mise en place des baux ruraux à compter de 2022.

## TRAVAUX :

- **DEL04032022 Office National des Forêts (ONF)** : Le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS de Haute-Savoie, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
  - 1 - APPROUVE cette coupe affouagère,
  - 2 - DEMANDE aux Eloisiens intéressés de se faire recenser en mairie,
  - 3 - DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes au vu des inscriptions,
  - 4 - INTERDIT aux affouagistes la revente de bois,
  - 5 - FIXE le volume maximal estimé des portions à 20 m3 ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
  - 6 - FIXE le montant de la taxe d'affouage à 75 €/affouagiste

Par ailleurs, l'ONF propose des travaux de maintenance le long des limites cadastrales ainsi que divers travaux (débroussaillage, le marquage, plantations...) pour un montant de 14 760 € HT. Il est décidé de valider uniquement la partie sur Balavent pour les limites cadastrales et les divers travaux pour cette année soit 10 950 € HT.

- **DEL05032022 Réaménagement Maison des Hameaux** : M. le Maire informe le conseil qu'il est possible de se positionner sur la DSIL – dotation de soutien à l'équipement local concernant la maison des hameaux. Il convient donc de prendre une délibération complémentaire pour cette demande de subvention.

➤ **DEL06032022 Création d'un terrain multi-sports :**

Marcelle CURTENAZ présente le travail de la commission concernant la réalisation d'un terrain multi-sports : lieux de résidence des jeunes, possibilité d'implantation, dimension des terrains, matériaux, revêtement et exemple des communes voisines.

Le projet prévoit la création d'une plateforme de 13x26 mètres sur une partie de l'aire de stationnement de la salle des fêtes (espace d'animation) située à l'entrée sud-ouest du chef-lieu.

La plateforme hébergera un terrain multi-sports de 11x22 mètres équipé pour la pratique du football, basket, hand, volley, badminton et tennis-ballon avec une surface appropriée à ces pratiques.

Le terrain sera implanté en continuité des deux terrains de pétanque existants, ce qui permettra de développer des liens entre les différents usagers et consolidera la vocation du site en un lieu d'échanges convivial et inter-générationnel.

\*\*\*\*\*

Patrick CHAILLOU propose un autre emplacement afin de conserver les 8 places de parkings condamnées avec le 1<sup>er</sup> projet. Il est expliqué que sa proposition empiète sur la zone agricole au niveau du PLUi et cela implique un changement de zonage avec une modification de celui-ci.

Le conseil est amené à se prononcer concernant l'implantation choisi par la commission.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, 11 pour et 3 contre (E. CASNOVE, P. CHAILLOU, J.C GODARD),

**VALIDE** l'implantation proposée par la commission ;  
**VALIDE** le choix des dimensions de l'air de jeux ;  
**VALIDE** le choix des matériaux de la structure (tout acier).

\*\*\*\*\*

Il est ensuite demandé au conseil de se prononcer quant à la réalisation de ce terrain et ainsi procéder aux demandes de subventions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, 14 pour et un contre (E. CASNOVE),

**ADOpte** l'opération de création d'un terrain multi-sports ;  
**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;  
**AUTORISE** le maire à signer et engager les travaux après le dépôt des demandes de subventions.

## INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe le conseil qu'il souhaite mettre en place une aide en faveur des réfugiés Ukrainiens ;
- Un courrier concernant les règles de stationnement a été mis dans les boîtes aux lettres de la résidence du Fartorêt ;
- Le conseil a été destinataire du rapport 2021 concernant les nichoirs dans la forêt d'Eloise réalisé par la Ligue de la Protection des Oiseaux. La LPO propose un rapport plus approfondi sur les 25 dernières années pour 2 965 € HT. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition.
- Philippe CASAZZA informe le conseil de l'état d'avancement de la charte graphique ;
- Bénédicte GARCIA fait part de sa déception quant à la Fibre optique ;
- Marcelle CURTENAZ demande au conseil d'attribuer une subvention de 450 € pour permettre à la classe de Sylvie CONTRIO d'effectuer une classe découverte. Le conseil accepte à l'unanimité ;
- Le repas des anciens est programmé pour le 27 mars ;
- Le nettoyage de printemps est programmé au 2 avril ou au 9 avril en cas de mauvais temps.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h10.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Didier CLERC

